



PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Service Interministériel de la Communication
des services de l'État
☎ 04 50 33 61 82

Annecy, le 26 février 2016

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC ESCROQUERIE « ACCESSIBILITÉ » PAR TÉLÉPHONE ET/OU COURRIEL

Depuis quelques jours, des établissements recevant du public (ERP) (commerces, professions libérales...) haut-savoyards ont été démarchés par des sociétés se recommandant de la préfecture de la Haute-Savoie ou se présentant comme prestataire incontournable pour réaliser des agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP). Ces démarchages ont lieu soit par téléphone soit par courriel.

En effet, la réglementation en vigueur prévoit que les ERP non accessibles aux personnes handicapées doivent déposer un Ad'AP par lequel ils s'engagent à se mettre en conformité moyennant des travaux dans un délai donné.

Avant tout engagement vis-à-vis d'un prestataire, il est conseillé de prendre contact avec le correspondant accessibilité de la direction départementale des territoires (DDT) au 04 50 33 77 21. Il peut ainsi conseiller les demandeurs sur les démarches à mettre en œuvre. L'État ne recommande aucune société. Si vous êtes démarché abusivement pour le compte de l'État, nous vous invitons à relever les coordonnées de la société démarcheuse et à le signaler aux forces de l'ordre.

Contact :

Service interministériel de communication des services de l'État

04.50.33.61.82 ou 06.78.05.98.53

pref-communication@haute-savoie.gouv.fr



@Prefet74